

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



ARRETE MUNICIPAL
N°2022/082/A du 22/08/2022
Autorisation d'occupation du
domaine public communal

Le Maire de BASSE-HAM,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,

-VU le Code de la route,

-VU le Code de la voirie routière,

-VU la demande d'arrêté municipal présentée par la Société INERA GRAND EST Agence Lorraine Nord - Avenue Jean Monnet - 57380 FAULQUEMONT en date du 22 juillet 2022, mandatée par la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville pour procéder à des essais de compactage sur le territoire communal durant la durée du marché à bon de commande du 01/08/2022 au 31/12/2024,

-CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures de sécurité nécessaires pour cette opération,

ARRETE :

Article 1 : La société INERA GRAND EST Agence Lorraine Nord à Faulquemont est autorisée à occuper le domaine public de la commune de Basse-Ham durant la période du 01/08/2022 au 31/12/2024 pour procéder à des essais de compactage sur le territoire communal.

Article 2 : Le permissionnaires a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de service de police municipale
- La Communauté d'Agglomération "Portes de France-Thionville"
- Les services techniques municipaux
- La société INERA GRAND EST à Faulquemont

Date de mise en ligne : 23/08/2022



Le Maire,
Bernard VEINNANT

TERRE
2024
DE JEUX